

Si vous souhaitez faire profiter vos enfants des activités proposées par le Service Municipal Jeunesse, vous devez impérativement les inscrire. Pour les familles souhaitant inscrire plusieurs enfants, il vous faudra remplir un dossier pour chacun d'eux.

Dans ce document, vous trouverez :

- Le dossier unique d'inscription (Guichet unique)
- Le règlement intérieur des accueils de loisirs municipaux
- Les fiches d'inscription (majeurs et mineurs) - accueil libre BOIT'J
- Le règlement intérieur de l'accueil libre de la BOIT'J
- Les fiches d'inscription (majeurs et mineurs) - salle de musique
- Tarifs service jeunesse

& RETOUR DOSSIER

Service Jeunesse

Parc du Manoir
Tél : 05 61 76 82 79


Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

accueil.jeunesse@mairie-cugnaux.fr

www.mairie-cugnaux.fr

(Ages de la vie > Jeunesse)

Tous les documents sont à retourner au service jeunesse.

 Les éléments signalés en couleur rouge sont des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier.

CADRE 1 - LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION (à remplir dans tous les cas)

Dossier unique d'inscription 2017/2018 rempli et signé au verso (la photo n'est pas obligatoire)

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile de moins 3 mois
- Photocopies des vaccinations portées sur le carnet de santé de l'enfant
- Photocopie de l'assurance extra-scolaire 2017-2018 ou attestation de responsabilité civile
- Avoir rempli et signé le coupon d'acceptation du règlement intérieur des accueils de loisirs enfance et jeunesse de la commune de Cugnaux
- Certificat médical de l'allergologue et son Projet d'Accueil individualisé (si allergies)
- Certificat médical du médecin traitant (si prescription d'un régime)
- Photocopie du jugement de divorce (si tel est votre cas).
- Photocopie carte Vacances CAF (si vous êtes bénéficiaire).
- Copie intégrale avis imposition 2016 (si vous souhaitez bénéficier du calcul au quotient familial)

CADRE 2 - S'INSCRIRE AUX ACTIVITES et À L'ACCUEIL LIBRE (à la BOIT'J)



Prérequis : avoir rempli et signé le dossier unique d'inscription 2017-2018 + pièces demandées (Cadre 1).

- Avoir rempli et signé le coupon d'inscription de la BOIT'J (majeur ou mineur suivant le cas)
- Avoir signé la partie détachable du règlement intérieur de la BOIT'J

 Dès que l'inscription sera prise en compte, une carte d'adhésion annuelle par famille sera facturée (1^{er} sept.au 31 août).

POUR S'INSCRIRE A LA SALLE DE MUSIQUE DE LA BOIT'J



Afin de mieux répondre aux besoins des jeunes Cugnais, l'accueil sur la salle de musique est momentanément interrompu. La commune réfléchit à un nouveau projet qui répondrait au mieux à leurs attentes.

CADRE 3 - S'INSCRIRE AUX ANIMATIONS ENCADRÉES



Prérequis : avoir satisfait l'ensemble des modalités énoncées dans le cadre 1 du présent document + la fiche d'inscription de l'animation choisie.

3 INFORMATIONS SUR LES PARENTS (pour les mineurs)

Célibataire Mariés Concubins Pacsés Divorcés Séparés Garde alternée Veuf(ve)

RESPONSABLE LÉGAL 1

NOM
PRÉNOM
ADRESSE
Code postal : VILLE :
① FIXE / / /
① PORTABLE / / /
MAIL :
① PROFESSIONNEL / / /
RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE :
GÉNÉRAL MSA INDÉPENDANT

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM
PRÉNOM
ADRESSE
Code postal : VILLE :
① FIXE / / /
① PORTABLE / / /
MAIL :
① PROFESSIONNEL / / /
RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE :
GÉNÉRAL MSA INDÉPENDANT

ALLOCATAIRE CAF : Responsable 1 Responsable 2 Numéro

Ayant pris connaissance des conditions de fonctionnement des différentes structures municipales, je soussigné(e) **M., Mme**,
représentant légal de l'enfant

- l'inscrit et l'autorise à participer aux activités et manifestations proposées par l'ALAE (à l'intérieur et à l'extérieur de l'école), le Centre de loisirs, l'EMEA, le service jeunesse, l'école municipale de gymnastique,
- atteste sur l'honneur avoir informé (selon le cas) le père, la mère et/ou le tuteur détenteur conjointement de l'autorité parentale de l'enfant nommé ci-dessus, que ce dernier participera aux activités décrites,
- autorise les services concernés à consulter le service CAFPRO (accès internet à caractère professionnel de la CAF) afin d'obtenir mon quotient familial,
- décharge le Maire et ses agents de toutes responsabilités en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après les heures d'accueil de mon enfant au Centre de loisirs et des activités péri-scolaires proposées par les différentes structures municipales,
- autorise les animateurs et intervenants à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou de maladie (appel du médecin traitant ou de tout autre médecin si le médecin traitant est indisponible et/ou du S.A.M.U.),
- m'engage à ce que mon enfant respecte les règles de vie durant ces activités,
- certifie exact les renseignements portés sur cette fiche.

J'autorise la captation d'images lors des activités et manifestations et leur diffusion sur les supports de communication de la ville de Cugnaux oui non

J'accepte de recevoir les factures dématérialisées sur le portail famille après avis reçu par courriel (fin des envois papier) oui non

J'accepte de recevoir des informations municipales par SMS ou par mail oui non

SIGNATURE :



ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un exemplaire du présent règlement est affiché dans chaque A.L.A.E. et A.L.S.H.

Il est aussi consultable sur le site internet de la Mairie.

Le fait de confier son enfant au A.L.A.E. et/ou A.L.S.H. vaut acceptation complète et sans réserve des dispositions de ce règlement. Les enfants et les parents doivent de se conformer aux clauses énoncées.

La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement.

La signature du présent règlement engage la famille à en respecter les différentes clauses.

A défaut de réception du présent coupon signé par les représentants légaux, cela vaudra acceptation du présent règlement.



COUPON DU REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE ET JEUNESSE DE LA COMMUNE DE CUGNAUX

(à retourner signé lors de son inscription)

NOM et prénom des responsables légaux.....

NOM et prénom de l'enfant.....

École ou collège fréquenté..... Classe.....

Fait à.....

Le.....

*Signature des Responsables légaux
précédée de la mention « Lu et approuvé »*



INSCRIPTION BOIT'J 2017 - 2018



A remplir si votre enfant est mineur

Un espace dédié aux jeunes (11/25 ans) où il pourra rencontrer d'autres jeunes, discuter, participer à des projets et faire vivre tes idées.

Un lieu convivial les attendra avec des jeux de sociétés, un billard et bien d'autres choses encore.

Accueil libre du public aux horaires d'ouverture indiqués à l'entrée de la BOIT'J.

Afin de pouvoir participer aux différentes actions et même profiter de cet espace en accès libre :

- Avoir rempli le dossier unique d'inscription Guichet Unique 2017/2018 et ramener les pièces demandées.
- Avoir la carte d'adhésion du Service Jeunesse (valable durant toute l'année scolaire de septembre 2017 au mois d'août 2018). Celle-ci s'élève à 10 €/famille pour les Cugnalais et 20 €/famille pour les jeunes dont les responsables légaux ne résident pas sur la commune.
- Avoir signé le règlement intérieur de la BOIT'J.

L'accès libre est gratuit sous condition d'avoir la carte du Service Jeunesse et de se noter sur la fiche de présence à l'arrivée et lors du départ. Certaines animations ou sorties nécessiteront une participation financière supplémentaire et/ou inscription au préalable. Un bulletin d'inscription pour les animations sera distribué au cas par cas.

En plus de l'accueil libre, un accueil jeunes est proposé pour les plus de 14 ans dont l'objectif sera d'accompagner les jeunes dans leurs projets, de loisirs de vacances ou autres.

Service Jeunesse - Parc du Manoir - 31270 CUGNAUX – Tél : 05 61 76 82 79
Mail : accueil.jeunesse@mairie-cugnaux.fr

 A découper suivant les pointillés -----

COUPON D'INSCRIPTION 2017/2018 - POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Mme, Mr : Responsable de l'enfant
Nom/prénom Né(e) le.....
Demeurant à.....
VILLE..... Code postal
Téléphone domicile..... Téléphone Professionnel.....
Téléphone portable du jeune..... Mail du jeune.....

Votre enfant a moins de 14 ans

Votre enfant a plus de 14 ans

- Je souhaite qu'il participe aux activités de la BOIT'J
- Je souhaite qu'il participe aux activités de la BOIT'J
- Je souhaite qu'il vienne sur l'Accueil Jeunes de la BOIT'J

Pouvez-vous nous indiquer si votre enfant à des difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation ; opération, rééducation), en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

- J'atteste sur l'honneur que j'ai informé le père (ou) la mère (ou) le tuteur détenteur conjointement de l'autorité parentale sur l'enfant que ce dernier participera à l'action ci-dessus décrite.
- J'atteste aussi avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions.

Fait à Cugnaux, le.....

Signature du ou des responsables légaux,
précédées de la mention «Lu et approuvé» :



REGLEMENT INTERIEUR DE LA BOIT'J



1 / OBJET

La BOIT'J est un espace dédié, aux jeunes de 11 à 25 ans situé au fond du Parc du Manoir. Cet espace est un lieu d'accueil libre, encadré par des professionnels pourront vivre des temps de loisirs, organiser des activités, sorties et monter des projets.

Les animateurs n'assurent pas l'encadrement aux abords de la structure, sauf en cas d'activités extérieures organisées par la BOIT'J. Le règlement intérieur s'applique à l'intérieur et aux abords de l'équipement.

Les jeunes doivent impérativement signaler au personnel leur arrivée et leur départ.

Les jeunes sont tenus de garer les véhicules dans les espaces prévus à cet effet et de respecter le règlement du parc (cf. Arrêté affiché).

Les animaux ne sont pas autorisés dans la structure.

2 / FONCTIONNEMENT

A – Les conditions d'inscription

Pour venir à la BOIT'J en accueil libre il faudra :

- avoir 11 ans minimum et/ou être scolarisé au moins au Collège et maximum 25 ans
- s'être acquitté de la carte annuelle d'adhésion du Service Jeunesse,
- remplir la fiche d'inscription BOIT'J,
- avoir pris connaissance de ce dit règlement intérieur,

Pour participer à des soirées, sorties ou animations spécifiques, remplir un document d'inscription à l'animation concernée.

B – Horaires d'ouverture

La Boit'J est ouverte :

- **Durant les vacances scolaires :**

du Lundi au Vendredi de 14H à 19H

- **Durant les périodes scolaires :**

- ▶ Mercredi de 13H30 à 18H30
- ▶ Vendredi de 16H à 19H
- ▶ et le Vendredi de 20H à 22H (sauf soirée spécifique)
- ▶ Samedi de 14H à 18H30

C - Respect des locaux

L'utilisation des différents équipements de la BOIT'J et du matériel est soumise à l'autorisation des animateurs.

Les jeunes doivent respecter les locaux et le matériel mis à disposition (propreté, détérioration, emprunts, rangement), faire attention à l'utilisation de l'eau, la lumière, gestion des poubelles, etc... Nous sommes tous responsables

Nous sommes tous garants du bon fonctionnement du lieu

Toute détérioration des locaux ou du matériel peut amener à réparation du ou des dégâts.

3 / ATTITUDE ET COMPORTEMENT

L'équipe d'animation se laisse le droit de confisquer tout objet inapproprié au fonctionnement de la salle

Nous déclinons toute responsabilité en cas de détériorations, de perte ou de vol des objets personnels

Une tenue convenable et adaptée à l'animation proposée vous sera demandée

A – Consommation de produits

La loi EVIN, article n°91-32 du 10 janvier 1991 du code de la santé publique, interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Il est donc formellement interdit de fumer dans la structure.

L'article L-628 du Code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants. De plus, la possession et la consommation des produits stupéfiants est interdite dans la BOIT'J et aux abords.

La consommation et la possession d'alcools sont interdites dans la BOIT'J ainsi qu'aux alentours de la structure.

B – Respect d'autrui

Nous attendons de la part de tous : courtoisie, politesse, et respect de soi et des autres.

Les comportements (attitudes) à risques ou irresponsables ne sont pas tolérés.

Si votre état ne vous permet de fréquenter cet espace dans de bonnes conditions, l'équipe se réserve le droit de vous en refuser l'accès.

C – Manquement aux règles

Dans le cas de non respect des règles, et après concertation avec l'équipe des sanctions pourront être prises pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion.

L'équipe d'animation se réserve le droit de contacter les parents ou responsables légaux ou les autorités compétentes pour non respect de ce dernier.

Je soussigné.....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Boit'J et m'engage à le respecter.

Signature :